

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

DELIBERATION

OBJET : Budget CUISINE CENTRALE - Affectation du résultat 2006

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la Ville de Ploemeur au budget cuisine centrale fait obligation de soumettre à délibération du Conseil Municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le Compte Administratif 2006 du budget cuisine centrale et le compte de gestion établi par le Trésorier Principal, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes.

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2006	6.933,85 €
- Résultat à affecter en report à nouveau sur l'exercice 2007 (section de fonctionnement)	6.933,85€

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition, à l'unanimité.
-

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME